Jury de l'Exposition internationale de Munich

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1905)**

Heft 53

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-625130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des œuvres d'art à destination ; d'assurance pour la plus-value au-dessus de 200,000 francs; d'affiche artistique; de décoration des salles ; de catalogue et d'insertions; que devant ces frais nous resterions complétement désarmés, si une partie des entrées et du % sur les ventes ne nous restait pas. Lausanne a fait l'automne passé un nombre d'entrées extraordinaire; nous n'en aurons pas autant, c'est probable, mais enfin je ne crois pas me tromper de beaucoup en disant que nous en aurons un plus grand nombre qu'aux expositions habituelles.

*

Vous voudrez bien, Monsieur, étudier les quelques points à discuter et me communiquer l'impression de votre Comité.

Agréez, je vous prie, mes salutations empressées.

P. Bouvier,
Vice-Président de la Société des Peintres, Sculpteurs, et Architectes suisses.

Basler Kunstverein
—

Bâle, le 3 Mai 1905.

Monsieur Paul Bouvier,
Vice-Président de la Société des Peintres
et Sculpteurs suisses, Neuchâtel.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre honorée du 1er mai, par laquelle vous m'exposez *l'état de la Caisse* de votre Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, avec laquelle il n'y a réellement pas grand'chose à entreprendre !

Notre Commission, à laquelle j'ai communiqué votre lettre, désire vous rendre les choses plus faciles, et je vous fais donc la proposition suivante :

1. Nous payerions tous les frais de transport, mais sans remboursements perçus, aller et retour, depuis la frontière suisse et jusqu'à la frontière suisse, pour les tableaux acceptés par votre Jury, *mais pas pour les tableaux refusés.*

2. Nous prendrions à notre charge *le placement des tableaux aux parois*, comme aussi *la décoration*, qui consisterait en quelques lauriers, que nous mettrions dans les coins de la salle, comme toujours.

3. Nous payerions *l'assurance entière* contre l'incendie, *les catalogues et les insertions dans les journaux.*

4. *L'affiche artistique* seulement serait à *votre charge.*

5. Nous ne pouvons pas vous accorder une fraction *ni de l'entrée, ni de la commission* (du reste tous les deux ne vous paieraient pas vos frais), cette condition étant tout à fait contre nos usages.

6. Si vous avez besoin d'une commission, vous n'avez qu'à calculer *5 % extra* sur les ventes, outre les 5 % que nous nous réservons.

7. La place que nous vous accordons gratuitement comprend les salles indiquées dans ma première lettre, et l'on ne peut y faire aucun changement avec des parois provisoires, etc., etc.

Je vous remets un petit plan de ces salles et de leurs dimensions.

Si votre Société devait refuser ces conditions, nous regrettons de devoir vous prévenir que dans ce cas nous devrions renoncer au plaisir de loger cette exposition.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

p. p. Basler Kunstverein,
Albert Burckhardt.

Jury de l'Exposition internationale de Munich.

Voici la composition de ce Jury, dont les trois premiers membres ont été élus par la Commission fédérale des Beaux-Arts, les autres par les Exposants :

1. W.-L. Lehmann, peintre, commissaire suisse, président.
2. Ch. Giron, peintre.
3. Albert Welti, peintre.
4. Filippo Franzoni, peintre.
5. Max Buri, peintre.
6. Gustave de Beaumont, peintre.
7. Gustave Jeanneret, peintre.
8. Giovanni Giacometti, peintre.
9. Ferdinand Hodler, peintre.
10. Hugo Siegwart, sculpteur.
11. James Vibert, sculpteur.

Exposition à Neuchâtel.

Le dimanche 30 avril s'est ouverte, à Neuchâtel, l'Exposition bisannuelle de la Société des Amis des Arts, aux galeries Léopold Robert. L'arrangement des trois salles de peinture, récemment remises en état, fait honneur aux organisateurs ; les œuvres des peintres neuchâtelois, auxquels sont mêlés quelques invités du dehors, s'y présen-